

Le CNESERAAV était présidé par le Sous-directeur de l'Enseignement supérieur

Déclaration intersyndicale sur les CNECA

FO-EA a fait une déclaration liminaire

Eléments de réponses aux DL du Sous-directeur

- Les questions juridiques sur les statuts sont de la compétence du SRH, elles doivent plutôt être posées au CTEA et au CTM, cependant elles seront transmises.
- Le Sous-directeur rappelle l'attachement du ministère à la CNECA. La LPR renforce son rôle, contrairement à celui des CAP. Il y a eu des problèmes dans les listes CNECA => des communications sont à venir par le SRH sur ce sujet.
- Décrets LPR sur les Enseignants-Chercheurs : les observations ont bien été reçues. Certaines modifications proposées par le groupe de travail seront remontées au MESRI.
- Le contrat doctoral de droit privé ne s'applique pas aux écoles du MAA ; C'est pour les EPIC (CIRAD et CEA). L'inscription dans les écoles doctorales doit se faire. Dans ces contrats, les autres tâches que celles incluses dans la thèse ne peuvent représenter plus d' 1/6 du temps de travail

1. Point d'information sur les places ouvertes à la session 2022 des concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie et vétérinaires, à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles et à l'ENGEES, ainsi que le concours d'accès au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires

Présentation par la DGER

- Le ministère s'était engagé à une augmentation de 20% des effectifs pour accompagner la nécessité d'accueillir l'augmentation de la cohorte des jeunes nés dans les années 2000. Cela a été réalisé pour les écoles vétérinaires, mais de façon plus diverse selon les écoles publiques d'ingénieur. Le ministère souhaite pouvoir augmenter significativement les effectifs l'année prochaine et atteindre son objectif de 20%. En effet la hausse réalisée est principalement due à l'augmentation des écoles vétérinaires et des écoles privées.
- Eléments de contexte donnés sur la réflexion du nombre de places à la sessions 2022
 - Les formations post-bac
 - En test pour le cursus agro (mission confiée à IA)
 - Déjà en place pour les formations agro-alim avec Agrocampus-Ouest/Oniris
 - Ouverture du post-bac en véto avec un objectif de toucher 1/3 des étudiants
 - Manque de lisibilité des métiers de l'ingénieur agronome
 - Besoin de rendre les formations attractives spécifiquement vers les métiers de l'agro pour éviter d'avoir trop de « déçus de véto » dans les écoles et maintenir une qualité des recrutements. Il faut communiquer largement, dans les lycées, auprès des professeurs de prépa, auprès de l'ONISEP, auprès des professeurs de BTSA en se questionnant sur la mise à niveau des étudiants issus de ces filières. L'INRAE partage ce constat et propose le plan « Science ouverte » à destination des jeunes.
 - Nos écoles d'ingénieurs débouchent sur une multitude de métiers au service des transitions agricoles, alimentaires. Ces questions sont au cœur des préoccupations des jeunes. Pourtant les métiers ne sont pas visibles.
 - Il faut être plus lisible sur Parcoursup (lien avec le développement du post-bac).
 - Les étudiants et les alumni (communautés d'anciens élèves) peuvent s'impliquer.

- L'impact de la réforme du bac doit être pris en compte, notamment le fait que peu d'étudiants gardent la SVT en terminale.
 - Ouverture à d'autres filières que BCPST
 - Certaines écoles souhaitent diversifier le recrutement notamment par le biais des prépas physique-chimie, ou celui du concours des écoles centrales. Les écoles d'agroalimentaire notamment peuvent intéresser des profils chimistes plus que des biologistes.
 - Développement de l'apprentissage
 - AgroSup Dijon vient d'ouvrir l'apprentissage au cursus agronome
 - L'apprentissage est dans une bonne dynamique
- Eléments de vigilance pour FOEA :
 - Attention à ce que l'augmentation des effectifs soit conditionnée à une augmentation des moyens d'accueil (matériels et humains), pour ne pas dégrader la formation délivrée. Cette formation est largement basée sur des travaux/visites/projets de petits groupes qui nécessitent un fort encadrement scientifique et technique.
 - Les locaux doivent être repensés (taille des amphis notamment), ainsi que la vie étudiante sur les campus
 - Il faut des garder des concours attractifs et permettant de recruter de bons étudiants

La DGER rappelle que dans les écoles vétérinaires, les moyens affectés correspondent à une phase de rattrapage de la hausse des effectifs déjà en place. La DGER accuse réception de la demande d'Agrocampus Ouest visant à étaler dans le temps la hausse des effectifs.

2 Avis sur le projet d'arrêté modifiant le cadre national sur les attendus des formations conduisant à un brevet de technicien supérieur agricole (prise en compte de la rénovation du BTSA technico-commercial)

- Suite à la réforme du BTS et à la création de sous-spécialités, il convient d'augmenter la visibilité sur ParcoursSup de ce BTSA réformé, et ce en vue de la prochaine campagne de recrutement.
- FO-EA insiste sur l'importance de bien afficher nos formations dans ParcoursSup pour les rendre attractives.
- FO-EA interroge l'administration sur la baisse de recrutement en BTSA par voie scolaire à la rentrée 2021. L'administration répond qu'il faut aussi prendre en compte les inscriptions par la voie de l'apprentissage (en hausse) pour faire un bilan complet. Elle constate la fin de la vague démographique (des 2000's) et la baisse du vivier des élèves bacheliers en 2021 du fait du faible nombre de redoublants en 2020 (suite au covid)
- FOEA interroge sur la potentielle concurrence des BUT en 3 ans ouverts par le MESRI. Où en est-on de la réflexion au MAA. L'administration répond qu'un groupe de travail du CNEA est prévu en décembre ou janvier sur ParcoursSup, les parcours professionnels et le devenir des diplômés de l'enseignement technique. Il fera le point sur les BTSA et pourra avoir la réflexion sur un BTSA en 180 crédits.

Vote : 34 votants, 19 pour dont FO, 12 contre, 3 abstentions.

3. Avis sur le projet d'arrêté fixant la liste des spécialités vétérinaires,

Après débat, il y a eu demande d'une expertise pour savoir si ce point nécessite l'avis du CNESERAAV. Si l'avis n'est pas requis, le point ne sera pas reposé

Le prochain CNESERAAV programmé le 16 décembre pourrait être avancé au 7 ou au 9/12, en présence du ministre (en fonction de son agenda) et en présentiel (si les conditions sanitaires le permettent).

⇒ FO Enseignement Agricole B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP - 01 49 55 81 42

⇒ foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr -

⇒ **VISITEZ NOTRE SITE :** www.foenseignementagricole.fr

⇒ **SUIVEZ NOUS** sur www.facebook.com/foenseignementagricole/

⇒ Et twitter.com/FOENSAGRI